



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce international

Question écrite n° 64499

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre délégué au commerce extérieur sur les difficultés posées par l'afflux des produits textiles chinois sur le marché européen. En effet, depuis l'abolition des quotas d'importation des produits textiles le 1er janvier dernier, les statistiques de la présence de vêtements chinois au sein de l'Union européenne sont alarmantes, suscitant légitimement l'inquiétude des professionnels français et européens de ce secteur. Alors que, confrontés à la même situation, les États-Unis ont lancé une procédure de sauvegarde pour contrer cet afflux, la Commission européenne de Bruxelles semble tarder à réagir. Prévue par l'accord d'adhésion de la Chine à l'OMC en cas de perturbation des marchés, une clause de sauvegarde permettrait dans un premier temps d'enrayer ce phénomène. Cependant, cette clause n'est valable que jusqu'en 2008. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les actions que compte entreprendre le Gouvernement afin de remédier au plus vite à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64499

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4435

Question retirée le : 5 juillet 2005 (Fin de mandat)